



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drrip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 30 novembre 2015

CTL du 30 novembre 2015 : compte-rendu

Après lecture de leur liminaire, Les représentants FO-DGFIP sont intervenus sur les points de l'ordre du jour. Ils ont demandé que les points 3 et 5 soient examinés simultanément pour favoriser la fluidité des débats sur ces deux points connexes.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Mise en place du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale (PTGC) au 01/09/2016, pour avis;
2. Aménagement des horaires d'accueil du public des CFP d'Honfleur et de Ouistreham, au 01/01/2016, pour avis;
3. Transfert de la gestion des syndicats actuellement intégrés au portefeuille de la Paierie régionale de Basse-Normandie et conservés par le Calvados à compter du 01/01/2016, pour avis;
4. Modification des horaires variables en vigueur à la trésorerie de Pont-l'Evêque, pour avis;
5. Réforme régionale au 1er janvier 2016, fiche d'impact associée, pour information;
6. Création des communes nouvelles de Colomby-Thaon et de Valdallière au 01/01/2016, pour information;
7. Premier bilan de la départementalisation des procédures collectives, pour information;
8. Bilan de l'évaluation professionnelle 2015 (gestion 2014), pour information;

1. Mise en place du PTGC au 01/09/2016 (Caen + 2 antennes Vire et Pont l'Evêque)

Les représentants FO-DGFIP ont soulevé les points suivants, car cette mise en place va entraîner :

- une perte du soutien apporté par les géomètres aux agents des CDIF et plus encore des SIP-CDIF (technicité et connaissance du terrain) et les représentants FO-DGFIP se demandent à qui reviendra la mission foncière dans quelque temps quand la totalité des référents fonciers sera partie (externalisation?)
- Un éloignement géographique pour les partenaires extérieurs (mairies, notaires, géomètres-expert mais également particuliers) C'est un recul une fois de plus du service rendu à l'utilisateur Pour le non bâti, nous espérons que les géomètres feront encore les déplacements pour les exonérations au titre de l'égalité fiscale.
- un impact financier important pour les géomètres « délocalisés » (Lisieux vers Pont l'Evêque, et Bayeux vers Caen,)) et la prime de restructuration n'est pas acquise. Au vu des textes ils en sont exclus, mais la note est en cours de réécriture...)

L'affectation des géomètres sur Caen signifie qu'ils pourront intervenir sur la totalité du département. C'est la polyvalence au détriment de la connaissance du terrain et la porte ouverte aux abus en terme de déplacement, même si le critère économique pourrait freiner les vellétés.

La Gestion de tous les Documents d'arpentage (DA) par le PTGC sera-t-elle assurée par le (ou les) même(s) géomètre(s) ou "en tournante"? Les représentants FO-DGFIP souhaitent que les DA soient copiés et renvoyés au SIP-CDIF concernés pour pouvoir faire les modifications fiscales obligatoires (ex : modifications des locaux sur les parcelles, imposition du non-bâti,...)

Cette demande a été acceptée par la direction, qui a indiqué par ailleurs que les chefs de service avaient toute latitude pour discuter avec les agents sur le fonctionnement du PTGC, par exemple, la gestion des DA, l'intervention des géomètres sur le terrain, le périmètre géographique à donner aux différents agents.

Les représentants FO-DGFIP se sont inquiétés des communes de Vire gérées actuellement par le géomètre de Bayeux, afin de savoir si elle repartent à Vire ou vont à Caen? Cela représente quand même 19 communes!!!

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Ils ont demandé pourquoi lors des réunions il a été indiqué que les géomètres, perdants leurs postes, devraient faire une mutation? Leurs postes sont déplacés et ils ne peuvent pas rester sur les RAN car leur spécialité disparaît de la résidence donc il y a obligation de suivre la mission. A quoi servirait la demande de mutation?

Les représentants FO-DGFIP ont souligné la particularité des Statistiques de passage dans les communes. Il est normal que les géomètres fassent plus de passage dans les grandes villes ou les villes en cours de développement. Il faut quand même savoir également qu'ils vont dans plusieurs petites communes au cours d'une même journée. Il est par ailleurs plus difficile de travailler dans les petites communes (rien que pour trouver l'adresse des locaux) que dans les grandes.

Sur les conséquences financières pour les géomètres et au vu des données chiffrées que Les représentants FO-DGFIP avaient en main, le directeur a proposé de regarder au plus près la situation de ceux pour lesquels la réforme pourrait avoir un impact financièrement et personnellement préjudiciable et a pris l'engagement qu'ils ne devaient pas perdre financièrement.

2. Aménagement des horaires d'accueil du public des CFP d'Honfleur et de Ouistreham, au 01/01/2016, pour avis;

Une fois de plus, **Les représentants FO-DGFIP** constatent une demande de modification des horaires d'ouverture au public, certes à priori à la demande des agents. Toutefois, les résultats de la consultation des agents ne nous ont pas été communiqués. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé à la direction pourquoi il n'y avait pas harmonisation avec les autres postes alors qu'elle le préconisait. **Les représentants FO-DGFIP** ont précisé par ailleurs qu'ils n'étaient évidemment pas demandeurs d'une harmonisation, la réduction des horaires d'ouverture des guichets étant un recul du service public. Ils estiment que redemander ici et là des réouvertures en fonction des spécificités locales, jour de marché par exemple... n'est pas un sujet tabou.

En l'absence des résultats de la consultation, nous votons "**CONTRE**"

3. Transfert de la gestion des syndicats actuellement intégrés au portefeuille de la Paierie régionale de Basse-Normandie et conservés par le Calvados à compter du 01/01/2016, pour avis;

Les représentants FO-DGFIP ont rappelé au préalable que FO est opposé depuis le départ à cette réforme territoriale, comme ils avaient pu le déclarer lors de la lecture de leur liminaire.

Le transfert de gestion des syndicats s'apparente pour **FO-DGFIP** à une vente à la découpe et cela amène plusieurs observations :

- 4 syndicats sont transférés à la municipale et à la paierie départementale. 1 emploi est soit disant conservé à la DRFIP 14 à ce titre. Cela pèsera bien peu quand les suppressions d'emploi 2016 vont tomber. **Les représentants FO-DGFIP** demandent que cet emploi soit réparti entre les deux postes d'accueil des syndicats dès maintenant et apparaît clairement dans le TAGERFIP avant la répartition des suppressions d'emplois 2016. Cette demande a été acceptée par le pôle RH.
- Pourquoi le syndicat des Ports normands associés (PNA), est-il transféré à la paierie départementale alors que la compétence des ports de Cherbourg, Caen-Ouistreham reste du ressort de la région. De plus, Cherbourg étant dans la Manche, il est difficile de comprendre ce choix. Le port de Dieppe est géré lui aussi par le conseil régional de Haute Normandie, quand tous les autres ports normands sont gérés par les départements et ils pourraient avoir tous vocation à entrer dans PNA. Il faudrait alors transférer une fois de plus ce syndicat

Vote : **CONTRE**

- Quel sort est réservé aux collègues de la paierie ? Doivent-ils espérer que la paierie reste à Caen puisque le Conseil régional se réunirait à priori à Caen?
- La mauvaise préparation de cette réforme a peut-être créé un départ précipité de certains agents au précédent mouvement, des agents qui sont toujours à la paierie mais qui comptent dans l'effectif des trésoreries où ils devaient aller. Que fera la direction si elle venait à être maintenue à Caen? Une telle situation conduirait à former de nouveaux agents sur une mission qui est spécifique. On ne peut comparer comme il a été entendu en séance la gestion d'une région à celle d'une petite commune. Par ailleurs, il y a peu de chances que les agents qui ont demandé à partir reviennent.

***Pour info :** Propriétaire des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg, PNA est issu du regroupement de la Région Basse-Normandie et des Départements de la Manche et du Calvados.*

Son rôle est de gérer et aménager le domaine portuaire, de garantir la sécurité des accès nautiques et enfin de définir une politique de développement durable pour ces deux ports. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe regroupe quatre collectivités :

*la Région Haute-Normandie
le Département de Seine-Maritime
l'Agglomération Dieppe-Maritime
la Ville de Dieppe*

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe valorise le Transmanche, le commerce maritime, la pêche artisanale, la plaisance, la réparation navale et l'éolien offshore.

4. Modification des horaires variables en vigueur à la trésorerie de Pont-l'Évêque, pour avis;

Vote : **POUR** - car c'est une demande des agents. Il n'y a par ailleurs pas de modification sur le temps d'accueil du public.

5. Réforme régionale au 1er janvier 2016, fiche d'impact associée, pour information;

Voir point 3

6. Création des communes nouvelles de Colomby-Thaon et de Valdallière au 01/01/2016, pour information;

Les représentants FO-DGFIP ont demandé comment était mesuré l'impact de la création de ces communes nouvelles sur l'activité des postes comptables? Ils craignent que la direction ne se rende pas bien compte du travail que cela va engendrer dans les postes ou bien qu'elle le minimise !!

Nous souhaitons qu'une présentation des opérations et écritures à passer nous soit faite afin d'avoir une idée de l'accroissement de la charge de travail générée par ces créations. Nous avons donc demandé que celle-ci soit mise à l'ordre du jour du prochain CTL.

L'EMR ne suffira pas et va devoir jouer les pompiers de service. Face à l'importance de la tâche FO DGFIP a fait valoir son inquiétude quant à la possibilité de pouvoir procéder aux payes de janvier pour les agents des collectivités concernées. M Perrin nous a indiqué partager cette inquiétude et insister auprès des élus pour que les arrêtés soient pris et communiqués au plus vite aux services de la DGFIP. Il a également précisé que d'autres communes nouvelles seraient prochainement créées et que c'était un vrai sujet en terme d'enjeux et d'accroissement de la charge de travail pour nos services

7. Premier bilan de la départementalisation des procédures collectives, pour information;

Le stock de dossier actuel au PRS est de 1311 avec le transfert du stock de chaque unité du département (700 dossiers) il passera à 2000.

Les représentants FO-DGFIP ont souhaité savoir si le document qui leur été présenté était extrait de l'audit mené récemment au PRS, et quelles avaient été les conclusions de cet audit notamment sur la question du calibrage du poste en terme d'effectif.

Le responsable du pôle accepte de leur communiquer certains éléments de cet audit, sachant qu'il n'a pas vocation à être diffusé in extenso.

Les représentants FO-DGFIP ont relevé une erreur dans le tableau des effectifs. Le nombre d'agents n'est pas de 11 mais de 10. Le deuxième A n'est en effet pas un poste créé mais le remplacement anticipé du A qui part à la retraite Il y a donc officiellement 5 agents au recouvrement : 1 A, 2 B+, et 2 B et 4 agents pour les Procédures collectives (PC) : 1A 1 B+ et 2 B. Par ailleurs 5 agents et non 2 travaillent à 80 %.

Ils ont précisé que même si l'audit semblait conclure à un effectif cohérent, dans les faits, au vu des charges de travail et du sous calibrage de l'équipe dédiée aux procédures collectives, le responsable a dû faire passer 1B du recouvrement aux procédures collectives. Or cette situation ne va pas manquer de créer des problèmes au secteur recouvrement et rendre les conditions de travail des agents encore plus difficiles. Par ailleurs, un contrôleur part à la retraite au 1er avril 2016, mais du fait des congés partira dès début mars.

Devant la spécificité des missions et les enjeux en terme de responsabilité comptable, **FO-DGFIP** a précisé qu'il lui semblerait incohérent que la direction envisage de faire tourner ce poste par le renfort d'EDRA ou d'ALD sachant qu'aucun dans le département n'est formé à ces dossiers. Par ailleurs **FO-DGFIP** a fait valoir que la nomination d'un agent du grade concerné (contrôleur) dès le mouvement de mars permettrait de consolider le service, de rassurer les agents et de procéder à la nécessaire formation du nouveau collègue sans le voir repartir au bout de deux mois. Panser le départ en retraite jusqu'au mois de septembre par l'affectation d'EDRA ou ALD successif risque de précipiter le départ de collègues compétents mais écoeurés.

Enfin **FO-DGFIP** a souligné que le non remplacement de l'agent au 1er mars porterait les effectifs des PC à 3 agents (4 si on compte le réaménagement opéré par le responsable et à condition que le recouvrement puisse fonctionner en étant privé d'un agent) alors même que le service va recevoir 700 dossiers d'ici à septembre ce qui portera le stock à environ 2000 dossiers. On peut à titre de comparaison évaluer à 10 le nombre d'agents qui dans le département s'occupaient des procédures avant création du PRS.

Les représentants FO DGFIP ont également fait remarquer à la direction qu'il est très difficile de comparer la situation des effectifs du PRS du Calvados avec celle des autres départements de l'inter région sans connaître le nombre de dossiers gérés par ces autres PRS ni les missions qui leur sont rattachés. Pour souligner son propos

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

FO-DGFIP a fait valoir que dans le Calvados les agents du PRS ont en charge les audiences au tribunal de commerce et au TGI, alors que dans d'autres départements c'est la division des particuliers qui prend en charge ces audiences. Par ailleurs le nombre d'agents dans chaque PRS n'exclue pas pour un certain nombre d'entre eux le renfort d'agents à la disposition.

*Les représentants **FO-DGFIP** ont souhaité connaître si le remplacement du B partant en retraite est prévu au mouvement du 1er mars sachant que le dossier de retraite a été déposé par l'agent bien en amont et que son non remplacement placerait l'équipe dédiée aux PC à 3 agents alors même que les transferts de stock commencent dès janvier. Ils ont demandé que le poste soit ouvert au mouvement local par anticipation. Sur ce point, la direction s'est retranchée derrière les mesures de gestion mais a finalement décidé lors d'une nouvelle demande de **FO-DGFIP** en audience auprès du directeur d'accéder à cette demande.*

8. Bilan de l'évaluation professionnelle 2015 (gestion 2014), pour information;

Les représentants **FO-DGFIP** ont déploré une fois de plus que du capital mois, même en quantité limitée, ne soit pas utilisé.

Ils ont souhaité par ailleurs que pour la gestion 2015, le tableau de répartition soit amélioré afin de permettre une meilleure analyse des attributions de réductions majorations. Cette demande a été acceptée.

9. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants **FO-DGFIP** ont soulevé le problème de l'avancée au 14 décembre de l'emménagement de la Trésorerie de Beny Bocage dans les locaux de Vire. Ce transfert intervient au moment du paiement des salaires et les conditions matérielles d'accueil ne sont pas à ce jour réunies, téléphone, connexions réseau. Ils ont dénoncé le non respect des normes en matière de nombre de m2 de surface par agent.

Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé la mise à l'ordre du jour du prochain CTL les ponts naturels 2016.

Ils sont revenus sur le problème des stages organisés par le CDAS qui ont été à posteriori refusés en autorisation d'absence. Ils souhaitent que toute décision d'octroi ou non d'une autorisation d'absence soit notifiée avant la réunion afin que les agents s'inscrivent en toute connaissance de cause.

Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé une plus grande transparence dans les mouvements internes à la direction. Les agents ne comprennent pas que les postes amenés à être vacants ne soient pas ouverts à tous.

FO-DGFIP a également évoqué des problèmes de sécurité à Mézidon, porte de la salle des coffres ne fermant pas à clé et pédale d'alarme inaccessible.

Les représentants **FO-DGFIP en CTL**

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Martine LHOMER, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**


**MARRE
D'ÊTRE
EXEMPLAIRES**